N°DBCA-2022-065

Membres théoriques : 5

Membres en exercice : 5

- Membres présents :

5

- Votants :

5



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS **DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR UN PROTOCOLE DE PREVENTION PRIMAIRE DU TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Le 13 octobre 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Sociétale	Assurer un service public de qualité sur le territoire	Garantir la qualité des interventions de secours

* *

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la sécurité intérieure,
- le code de l'éducation,
- le code du travail,
- la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

* *

La présente convention a pour objet de définir entre les deux parties le partenariat pour un projet de recherche portant sur « la modélisation et l'évaluation d'un protocole de groupe psychologique et psychomoteur de prévention primaire du Trouble de Stress Post-Traumatique (TSPT) chez les sapeurs-pompiers », proposé par Laura DIAS DA SILVA, doctorante.

L'objet de l'étude est d'amener de nouvelles pistes de réflexion concernant la prévention universelle Primaire du TSPT chez les sapeurs-pompiers.

Le projet de recherche est organisé en plusieurs phases :

- Phase 1 : communication avec présentation de l'étude aux différents acteurs internes et rédaction du formulaire de consentement éclairé pour les personnes volontaires ;
- Phase 2 : lancement de l'enquête sous forme de questionnaires spécifiques ;
- Phase 3 : nouveaux questionnaires spécifiques à 3 semaines de la phase 2 ;
- phase 4 : point de coordination logistique avec les centres participants à l'étude.

La durée de l'étude est de 5 semaines.

Un avenant sera réalisé lorsque l'étudiant en psychologie sera connu/recruté.

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et l'accord de confidentialité, joints en annexe, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

André GÁUTIER